



LES CIBLES ET LES CRITERES DE SELECTION

Saison 5

1 A qui s'adresse ce programme ?

- Des porteurs de projets d'entreprise innovante
- Des jeunes entreprises (< 2 ans) ayant un projet innovant

2 Quels sont les critères de sélection des projets ?

- Un projet d'innovation (technologique ou non technologique)
- Une ambition et un caractère différenciateur forts
- Des porteurs de projets motivés pour intégrer le dispositif
- Création de l'entreprise sur le Département 44 ou 85
- Dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de la ville durable



LES DOMAINES CIBLES

Saison 5

- Energies renouvelables : solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, énergie éolienne, énergies marines, géothermie, hydrogène, etc.
- Stockage et transport de l'énergie
- Valorisation énergétique (biomasse et déchets)
- Performance énergétique, Green IT
- Réseaux électriques intelligents (« Smart Grid »)
- Intégration des ENR dans les bâtiments
- Traitements des polluants dans l'eau, gestion des ressources en eau, dessalement de l'eau, gestion du cycle de l'eau
- Traitement de l'air
- Dépollution des sols et des sites pollués
- Réduction des émissions sonores
- Capteurs
- Tri automatique des déchets, valorisation des déchets
- Eco-conception, Eco-construction
- Matériaux biosourcés, composites et recyclés
- Management environnemental